

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N°
2274)

AMENDEMENT

N ° CE45

présenté par

Mme De Temmerman, M. Orphelin, Mme Provendier, Mme Wonner, Mme Bagarry, Mme Josso,
Mme Rilhac, Mme Sarles, Mme Mörch, Mme Le Feur, Mme Chapelier, Mme Tuffnell,
Mme Clapot, Mme Thillaye, Mme Frédérique Dumas et Mme Colboc

AVANT L'ARTICLE 1ER AA

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.